



## Convention de Formation

Entre les soussignés :

L'Institut de Sophrologie Humaniste représenté par Mme Jacqueline Baudet - SIRET : 533 972 956 00031 - N° de déclaration d'activité : 31 59 08836 59 (ne vaut pas agrément de l'état), situé au 127 boulevard de la Liberté 59000 LILLE.

D'une part,

Et M./Mme \_\_\_\_\_, résidant

, d'autre part.

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente :

### Article 1er : Objet de la convention

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille représenté par Jacqueline Baudet, organisera les actions de formation suivante :

« *Concevoir des protocoles dans l'air du temps : une journée pour se réapproprier son mouvement.* »

- ✓ Programmes et méthodes : en annexe
- ✓ Type d'action de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) : Formation professionnelle pour l'acquisition de compétences techniques, pratiques et théoriques en sophrologie
- ✓ Dates :
  - 11 avril 2021
- ✓ Durée : 7 heures pour chaque journée de formation
- ✓ Lieu : 127 boulevard de la Liberté - 59000 LILLE

### Article 2 : Effectif formé

L'Institut de Sophrologie Humaniste de Lille accueillera le stagiaire dans un groupe de 20 personnes participants au maximum pour chaque formation.

### Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants :

TOTAL GÉNÉRAL : 90 euros

### Article 4 : Modalités de règlement

Un acompte de 20 euros est demandé à l'inscription. Le solde sera dû en totalité en début de formation.

À régler : par chèque bancaire à l'ordre de « *ISH-Jacqueline Baudet* ».

### Article 5 : Dédit ou abandon

En cas de désistement moins de 10 jours avant la date du premier séminaire l'acompte versé resterait acquises à l'ISH-Jacqueline Baudet.

« En cas d'abandon en cours de formation, l'organisme retiendra sur le coût total, les sommes qu'il aura réellement dépensé ou engagé pour la réalisation de ladite action ».

### Article 6 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lille, le

Pour l'Institut de Sophrologie Humaniste

Le stagiaire ou son représentant

# « Concevoir des protocoles dans l'air du temps : une journée pour se réapproprier son mouvement »

## Programme de formation

**Lieu :** 127 boulevard de la Liberté - 59000 Lille

**Dates :**

- 11 avril 2021

**Public :**

Journées professionnelles pour sophrologues installés ayant une expérience des 4 degrés de la relaxation dynamique de Caycedo.

**Conditions d'admission :**

Attestation ou diplôme justifiant d'une formation de sophrologue professionnel.

**Nombre de places disponibles :** 18

**Animateur :** Cécile LEBAS, sophrologue, formateur, superviseur

**Objectifs et déroulé :**

Le mouvement se définit comme le déplacement (d'un corps) par rapport à un point fixe de l'espace et à un moment déterminé.

Nos conditions de vie actuelles ne sont pas propices au mouvement, et si le corps est moins libre, les mouvements de l'esprit sont tout autant entravés.

Cette journée propose de réfléchir collectivement et d'élaborer un accompagnement à la remise en mouvement :

- Définir ce qui doit être remis en mouvement,
- Réfléchir à ce que propose la sophrologie dans ses différentes techniques,
- Elaborer des protocoles courts selon les problématiques rencontrées,
- Expérimenter les Terpnos Logos créatifs et adaptés.

Bien entendu, vos sujets seront les bienvenus dans la limite de la journée.

**Moyens pédagogiques :** Exposés, échanges et pratiques.